

6.4

LE CUE-BID TRANSFERT

(25-03-09)

Introduction

Ce concept est presque une évidence. Il fait appel à la définition générale et ancienne qui veut que *“toute annonce artificielle d’une enchère à la couleur s’appelle Cue-Bid”*.

Ainsi, l’utilisation des *TRANSFERTS* dans le protocole de l’Ouverture à 1 SA constitue en soi un Cue-Bid. Il s’ensuit donc que tout **Cue-Bid Transfert** devrait être considéré comme un "Cue-Bid au sens large". Mais, en pratique de nos jours, on ne lui donne pas de statut précis vu que leur contexte est trop évident.

Bref, ce n’est que de la sémantique et ancienne habitude. Nous allons donc conserver le nom de ce Cue-Bid car son rôle est bien de répéter l’enchère de l’adversaire dans un contexte précis pour une raison simple et utile.

Contexte du Cue-Bid Transfert

Ce Cue-Bid ainsi que le Contre de Répétition à Sans-Atout constitue la pierre d’achoppement qui permet, dans le système enseigné, d’utiliser *toujours les transferts* quand il y a Ouverture ou Réouverture à **Sans-Atout** quelque soit le niveau.

Cela est beaucoup plus simple qu’il ne le paraît.

6.4 Le Cue-Bid Transfert

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 6.4:1 CONTEXTE DU CUE-BID TRANSFERT

Quand le protocole pour l'Ouverture à Sans-Atout est en vigueur, la réponse par *TRANSFERT* est donc TOUJOURS EN FONCTION même quand il y a intervention causant ou non de l'obstruction.

Il y a donc contexte pour un CUE-BID TRANSFERT lorsque :

- **le défenseur-répondant répète au niveau 2 ou 3 la couleur adverse,**
- **quand il n'est pas possible d'utiliser le Contre de Répétition.**

Ce Cue-Bid a donc pour unique but de permettre l'utilisation constante des *TRANSFERTS* pour la première annonce du défenseur-répondant lorsqu'il doit répondre à une *Première enchère* qui exige le protocole de réponse de l'ouverture à 1 SA.

Il n'est pas question ici de reprendre toutes les explications du protocole de réponse ou des règles pour ouvrir ou réouvrir les enchères à Sans-Atout. Ces sujets sont explicités en détails dans le **Chapitre 1** et le **Chapitre 10**.

La définition est on ne peut plus simple mais il faut lui apporter la diligence nécessaire pour en tirer profit.

PRINCIPE 6.4:2 DÉFINITION DU CUE-BID TRANSFERT

Le Cue-Bid Transfert signifie tout simplement ce qui serait décrit normalement dans un contexte d'ouverture ou de réouverture à Sans-Atout. C'est-à-dire que le répondant affirme artificiellement un degré plus bas afin de permettre à l'ouvreur à Sans-Atout de redéclarer à un niveau plus écomique.

Voici quelques exemples qui vont illustrer l'utilité de ce Cue-Bid et sa complémentarité avec le *Contre de Répétition* "toujours transfert" à Sans-Atout.

6.4 -2

6.4 Le Cue-Bid Transfert

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 6.4 Décrivez la réponse du Répondant après Réouverture à Sans-Atout

	1	2	3	4
a)	1 Co	1 SA	Passe	2 Co
b)	1 Tr	1 SA	Passe	2 Tr
b')	1 Tr	1 SA	2 Tr	<u>Contre</u>
b'')	1 Tr	1 SA	3 Tr	<u>Contre</u>
c)	1 Ca	1 SA	Passe	2 Ca
c')	1 Ca Passe	Passe 3 Ca	2 Ca	2 SA
d)	1 Pi	1 SA	Passe	2 Pi
d')	2 Pi	1 SA	Passe	3 Pi

Réponses :

- a) Il y a répétition de la couleur adverse et réouverture à 1 SA. Le PROTOCOLE DES TRANSFERTS est toujours en vigueur pour le répondant. Le répondant décrit, par un Cue-Bid, une suite au moins cinquième à Pique et aucun pointage précis.
- b) Le Cue-Bid est en fait le *2 Trèfles Stayman* qui est une demande de transfert pour une Majeure quatrième avec pointage intermédiaire et plus (8 HL et +).
- b') Il ne faut pas oublier d'utiliser le *Contre de Répétition toujours transfert à SA* quand il y a une surenchère adverse directement avant le répondant. Son avantage est d'économiser l'espace dans l'échelle des enchères.

6.4 -3

6.4 Le Cue-Bid Transfert

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b”) Cette fois encore il y a transfert **2 Trèfles Stayman** qui été récupéré par le Contre de Répétition “toujours transfert” à 1 SA mais il faut détenir une main maximale (10 HL et +) à ce niveau d’enchères.
- c) Le Cue-Bid du répondant est une demande le transfert à Coeur; il détient une suite au moins cinquième et un pointage de zéro point et plus.
- c’) Il a eu Réouverture à SA au niveau 2 et le Cue-Bid est une demande de transfert en Majeure cinquième à Coeur. Le répondant doit avoir au moins 10 HL.
- d et d’) Le répondant répète l’enchère adverse, c’est encore un Cue-Bid *au sens large*. Mais, dans le fond, c’est tout simplement une enchère naturelle qui signifie une demande de *transfert* en mineure par le convention **2 Piques Stayman**.

On pourrait dire que le *Cue-Bid Transfert* n’est pas techniquement une convention car l’enchère répétée garde sa signification régulière qui, elle, est techniquement artificielle.

Ce sont bien tous les demandes de *transfert* qui sont en soi un Cue-Bid.

Finalement, on peut considérer le Cue-Bid Transfert comme une simple *répétition obligée* par l’absence d’intervention adverse (ne permettant d’employer un Contre de répétition).

C’est pourquoi, pour des raisons mnémotechniques, on classe les Cue-Bid en seulement deux catégories, soit:

- ▶ ceux qui sont des **Premières enchères** (en défensive exclusivement); et
- ▶ ceux constituent des soutiens (ce qui inclut le Cue-Bid Double Fit) et qui sont utilisables pour chacune des équipes.
